

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT-SEPT du mois de JANVIER, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

14 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BRAUD Françoise, DERBORD William, ROCHER Lucette, NOBLET-HORTET Sylvie.

3 Votants par procuration :

LIAGRE Sandrine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
GOURDON Samuel ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
BERTRAND David ayant donné procuration à FOUILLET Olivier

6 Excusés :

CHAUFournier Joelle, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, METREAU Jacques, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette,

M. Frédéric PARTHENAY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 22 janvier 2025

Date de publication : le vendredi 31 janvier 2025

DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEMES

8.4 – VOIRIE

AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT RUE DU DEPOT A SEL
LANCEMENT DU PROJET.

DEL.2025-012

Monsieur le Maire expose

Dans le cadre de la redynamisation du Centre-Ville, la Commune a pris en 2024 contact avec la propriétaire de la parcelle cadastrée AE 196, sise 27 Rue du Dépôt à Sel, d'une superficie de 849 m². Ce bien, situé en cœur de ville, comprend un bâtiment dégradé.

La Commune a proposé d'acquérir ce terrain, de procéder à la démolition de la construction et d'aménager un espace pour le stationnement d'une douzaine de véhicules (4 emplacements privés et 8 emplacements publics)

Mme ~~CHABAUTY Viviane~~, propriétaire du bien, a donné son accord, pour la cession d'une partie du terrain (elle conserve la propriété du terrain nécessaire pour les 4 stationnements privés). Elle a également validé le schéma de principe de l'aménagement tel qu'il est présenté ci-dessous :



